

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 7 décembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 32
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 35

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Dominique MARIE a donné pouvoir à Christine SALMON, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL, Lydie OLIVE, Nathalie TASSERIT, Alain QUEHE, François REPEL, Josiane LECUYER

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Jérémie DESGUEE, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20231213-7 : RH_RECOURS AU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur le Président propose de créer un emploi de contrat aidé dans le cadre du parcours emploi compétences.

Le PEC est un contrat aidé pensé pour permettre aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi de s'insérer durablement dans le monde professionnel, au sein du secteur non marchand.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

La personne recrutée assurera les fonctions d'assistant(e) de communication.

L'assistant(e) de communication exercera les missions suivantes :

- Conception graphique des documents de la communication interne et externe de la collectivité (flyers, affiches, brochures, livrets, ...) en veillant au respect de la charte graphique
- Organisation d'événements, y compris les missions administratives et logistiques, en lien avec les services de la communauté de communes et les partenaires (distribution de flyers, installation des structures, gestion des fichiers d'inscription, reporting photos et vidéos, ...)
- Animation de nos outils numériques : site internet et réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn)
- Assistance administrative du service (bon de commande, suivi statistiques, ...)

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE CREER** un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences sous forme d'un contrat à durée déterminée à temps complet, dès que possible, pour une durée d'un an (renouvelable dans la limite de 24 mois)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY

